



Lettre ouverte aux candidat(e)s à l'élection présidentielle 2007

Mesdames, Messieurs,

Les difficultés d'un grand nombre d'enfants à l'école, de la maternelle au collège, constituent aujourd'hui, vous le savez, une préoccupation majeure des pays européens. Échec scolaire, violence et marginalisation vont souvent de pair.

Nous vous savons attentifs à ces questions essentielles.

L'école pour TOUS les enfants, en situation de handicap ou non, semble mise en difficulté. L'école est interpellée de toutes parts.

Répond-elle encore aux attentes de la société, des familles ?

Les enseignants sont assignés à faire réussir tous les élèves et prennent la mesure de leur tâche.

À l'école, l'enfant n'apprend pas seulement des savoirs, il apprend aussi à devenir un élève et un citoyen. Or, bien des données peuvent venir rendre difficiles ces apprentissages et ce qui n'est pas réglé pour ces enfants à l'école primaire s'exacerbe pour atteindre le seuil de l'intolérable au collège.

Parle-t-on suffisamment de la souffrance de ces enfants qui "ne réussissent pas" ?

Pense-t-on suffisamment que le fonctionnement du groupe-classe peut être perturbé par les difficultés de certains enfants ?

Mesure-t-on les difficultés et parfois le désarroi que cela provoque chez les enseignants ? La bonne volonté et le savoir-faire ne suffisent pas pour répondre aux situations multiples et de plus en plus complexes auxquelles ils sont confrontés dans leur classe.

Parle-t-on suffisamment de la souffrance des parents ? Le malaise des familles aggrave l'incompréhension voire la rupture avec le monde de l'école.

Quelles lectures, quelles analyses faites-vous de ces questions fondamentales pour notre école et notre pays ?

Or il existe un dispositif original de prévention et d'aide à l'intérieur même de l'école, le **Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté** (RASED) institué dès 1990¹ par l'Éducation nationale, qui est précisément là pour lutter contre les risques d'échec. ***Le sait-on assez ?***

Le **RASED** est constitué de trois catégories de professionnels distincts : les psychologues scolaires, les enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique et les rééducateurs. Cette équipe doit pouvoir intervenir dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.

¹ - Par la circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990, confirmé par la Circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002 et par le Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 mettant le dispositif RASED en cohérence avec la loi 2005-102 « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et la loi 2005-380 « Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ».

Après ces dix-sept années d'expérience, les rééducateurs de la FNAREN et leurs partenaires dans et hors l'école témoignent de ce que ce dispositif apporte comme réponses originales et positives au sein du système scolaire². L'extension de ce dispositif d'aides au collège a même été évoquée par beaucoup³, comme une réponse possible et judicieuse aux problèmes rencontrés par celui-ci. Le modèle français d'aide individualisée est d'ailleurs envié par de nombreux pays européens. Les travaux de recherche de la FNAREN, en collaboration avec ces partenaires européens, dans le cadre du programme COMENIUS, l'attestent.

Un tel dispositif, lorsque les conditions prévues par les textes sont remplies :

- Permet une pluralité d'approches de la difficulté scolaire face aux difficultés toujours singulières et spécifiques de l'enfant.
- Garantit l'écoute particulière de l'enfant, de son enseignant, de ses parents, et de toute personne concernée, dans le respect de la discrétion professionnelle.
- Propose un espace de concertation pour analyser les difficultés de l'enfant et rechercher avec l'équipe enseignante, les réponses les plus appropriées.
- Offre un espace de médiation entre
 - La famille et l'école,
 - L'enfant et son enseignant,
- Évite la médicalisation systématique et jamais anodine de la difficulté scolaire de l'enfant.
- Favorise une orientation vers les structures de soin quand cela est nécessaire et met en place un partenariat avec les services concernés.
- Accompagne, quand cela s'avère utile la scolarisation d'enfants handicapés.

Les choix gouvernementaux de ces dernières années font que le dispositif des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, original et humaniste, est aujourd'hui largement menacé,

- dans sa cohérence, par l'éparpillement des moyens ;
- dans sa diversité, par la tentation d'indifférenciation des aides ;
- dans ses moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes de rééducateurs ;
- dans son renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation initiale ;
- par la modification et la réduction du temps de formation des rééducateurs ;
- par l'insuffisance voire l'absence de formation continue des rééducateurs.

L'analyse de la situation des élèves en difficulté met en évidence, pour certains d'entre eux, la nécessité d'une aide rééducative là où la pédagogie et la didactique se trouvent démunies.

- L'aide rééducative vise non point à recommencer les apprentissages lorsque ceux-ci ont échoué mais à créer avec l'enfant les conditions pour que ces apprentissages réussissent ;
- Elle tente de donner du sens à la difficulté de l'enfant en refusant d'attribuer systématiquement à l'élève la seule responsabilité cognitive de son échec ;
- Elle souligne, à partir des difficultés tant comportementales que scolaires que l'enfant rencontre, l'importance d'une approche multifactorielle, le rôle de l'environnement et de l'histoire individuelle et familiale.

² - Cf. Les recherches et publications de la FNAREN, celles des membres de son Comité scientifique, plusieurs thèses universitaires.

³ - « Pour la réussite de tous les élèves : Rapport de la Commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole présidée par Claude Thélot », la documentation française, 2004

Or, l'aide rééducative, elle aussi, est en danger.

Si l'on réduit les dispositifs d'aide à un soutien pédagogique banalisé ou à une médicalisation extrascolaire, qui dans l'école va s'occuper de :

- Ces enfants dont la pensée est freinée par des problèmes intra et extra-familiaux qui les dépassent ?
- Ces enfants qui, à un moment donné, sont en décalage face à la demande scolaire, sans que puisse être suspectée une quelconque anomalie ou pathologie ?
- Ces enfants qui "posent problème" à l'école par leur désinvestissement scolaire, leur comportement, leur violence ?

Nous nous étonnons que les structures d'aide déjà présentes dans l'École semblent si peu connues et fort peu citées dans les différents discours tenus jusqu'ici au cours de cette campagne présidentielle.

Mesdames, Messieurs,

La scolarisation de tous les enfants en prenant en compte leur richesse et leur singularité est un défi permanent que nous vous savons décidé à relever et nous réitérons nos questions.

Quelles lectures, quelles analyses faites-vous de ces questions fondamentales pour notre école et notre pays et quelles seront vos propositions dans l'hypothèse où vous serez élu(e) à la magistrature suprême ?

Et plus précisément, quelle place et quels moyens pensez-vous donner aux structures d'aides existantes et ayant largement prouvé leur efficience.

Nous attendons avec impatience vos réponses, réponses que nous ne manquerons pas de diffuser.

Meillonas, le 22 mars 2007

La présidente de la FNAREN
Noëlle FIAULT